



## Dégradation total de la porte palière

Par **ani**, le **17/06/2009** à **08:10**

Bonjour,  
je suis locataire auprès d'un organisme de HLM qui me loue un studio.  
Hier soir, une tiers personne m'a cassé ma porte d'entrée( porte palière) je n'ai plus de verrou, plus de poignée et de serrure.  
Ma porte ne se ferme plus.  
Je souhaiterai savoir quels sont mes recours..dois-je payer la porte palière ou mon assurance ou mon bailleur???  
Merci pour votre réponse. Cordialement. Ani

Par **Marion2**, le **17/06/2009** à **08:44**

Bonjour,

Curieux tous ces problèmes qui vous arrivent avec cette porte !!

[citation]Le 26/12/2008 16:23

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement en hlm et je suis assuré pour ce logement toutefois j'ai subis des dégradation au niveau de ma porte d'entrée et je ne sais pas quels sont mes droits et mes obligations.

Dois-je payer les réparations ou es ce a mon bailleur ou a mon assurance.

Je n'ai pas encore fais de démarches pour les réparations de ma porte car je n'ai pas envie que mon assureur ou mon bailleur (les services des hlm) me fasse payer les réparation merci

à l'avance

[/citation]

*Comment a été réglé le sinistre du 26/12/2008 ?*